

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**UNITÉ TECHNIQUE D’EXÉCUTION**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**DP-CC-IBE-007**

**SÉLECTION D'UN prestataire pour LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE DE LA PÊCHE ARTISANALE.**

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Projet Économie Bleue Inclusive (I-BE), Don DSF No 2000004110/Don CRI No 2000004604 et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L’utilisation de fonds du FIDA est soumise à l’approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l’accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA.

Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu’une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Economie Bleue Inclusive (I-BE).

Le renforcement du secteur de la pêche artisanale se réalisera dans les périmètres de l’AP3B, zone d’intervention du projet. Le prestataire sera sous la responsabilité du MARNDR (Direction Pêche et DDANE) et devra travailler en concertation avec les associations de Pêcheurs.

Sous la supervision directe de la Direction Départementale Agricole du Nord’Est (DDANE), avec l’appui de la coordination du projet le prestataire devra :

* Présenter la situation actuelle de la pêche dans la zone de l’AP3B ;
* Recruter, former et repartir proportionnellement sur le terrain les cadres nécessaires pour l’encadrement, la formation des associations de pêcheurs, des marchandes de poissons ;
* Suivre et accompagner les associations de pêcheurs au niveau de la technique de pêche pour réduire la surpêche dans la zone de l’AP3B ;
* Identifier, de concert avec les associations des pécheurs des zones côtières de l’AP3B, les matériels de pêches nécessaires pour augmenter les captures de pêche ;
* Accompagner les commerçants dans la définition d’une meilleure stratégie de commercialisation, de conservation et de transformation du poisson ;
* Aider les associations des pêcheurs, les marchandes de poisson à se regrouper en coopérative ou tout autre forme de structure sociale pouvant les aider à mieux défendre leur intérêt et faciliter une meilleure gestion des ressources maritime. ;
* Former les bénéficiaires sur le remplissage des fiches et référentiels technico économiques du projet ;
* Organiser et mettre en place de nouvelles pratiques de pêche au respect des règles.

La période de mise en œuvre cette activité s’étend du mois de décembre 2023 au mois de décembre 2024.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16 août 2023, sur UNDB Online le 16 août 2023 et dans le numéro 41809 du journal Le Nouvelliste de lundi 14 et mardi 15 août 2023.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après <https://www.ute.gouv.ht/wp-content/uploads/2023/08/20230908-appel-a-manifestation-dinteret-du-fida-services-dp-cc-ibe-007.doc> et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

* Avoir travaillé en milieu rural haïtien dans des activités agricoles pendant au moins sept (7) ans ;
* Avoir exécuté au moins trois (3) projets dans le domaine de la pêche et de transformation des produits dérivés ;
* Avoir déjà géré des fonds s'élevant à au moins USD 260,000.00 ;
* Avoir la ccapacité de mettre en place des formations et d'acquérir des équipements de pêche et de transformation ;
* Avoir déjà conduit des activités d’accompagnement d’association de pêcheurs dans la zone visée constitue un atout majeur ;
* Sa connaissance générale des aires protégées marines, et spécifiquement dans le département du Nord’Est est un atout majeur ;
* Compréhension et sensibilité envers l’approche équité entre genres ;
* Capacité à mobiliser des cadres pour la mise en œuvre des activités de renforcement du secteur de la pêche

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d’une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après [passation.marche@ute.gouv.ht](mailto:passation.marche@ute.gouv.ht) le **18 septembre 2023** à 3h pm au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissements avant le **21 septembre 2023**,3h pm.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet.

Elles devront être soumises à l’adresse e-mail, ci-après le **29 septembre 2023** à 11h00 am au plus tard.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances

À l’attention de : Jean-Mary M. GEORGES Junior

12-B, Rue Latortue, Musseau

HT 6140

Téléphone : 509-28 13 0290

Courriel: [passation.marches@ute.gouv.ht](mailto:passation.marches@ute.gouv.ht)